



ARPTC

République Démocratique du Congo
Présidence de la République

Autorité de Régulation de la Poste et des
Télécommunications du Congo

Numéro Impôt : A 0704980 X

Le Président

Kinshasa, le 14 DEC 2016

N/réf.n°ARPTC/PRES/ DTT

A Monsieur le Directeur Général

à KINSHASA/COMDE

Concerne : Suspension momentanée des Réseaux Sociaux

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir instruire vos services techniques compétents, afin de procéder au blocage momentané de tous les échanges d'images, des vidéos et de la voix via réseaux. De façon non exhaustive, il s'agit de: Facebook, Whatsapp, Intagram, Twitter, Google+, Baidu Tieba, Skype, Viber, Pinterest, LinkedIn, Tagged, Badoo, Myspace, Youtube, Video, Buzznet, Flickr, Meetup, Snapfish, imo.

Cette instruction devra entrer en application à dater du 18 décembre 2016 à partir de 23h 59'.

Dans la mesure où le blocage partiel des services suscités ne sera pas possible, il vous est demandé dès lors de bloquer tout accès intégral audits réseaux sociaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Oscar MANIKUNDA MUSATA

